

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai S.-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse,

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles heures avant les journ. de Paris.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 19 mars.

DÉPART DES PRÉVENUS D'AVRIL.

Le départ des prévenus qui avait été ordonné il y a trois semaines, est resté suspendu par suite des perturbations ministérielles; mais aussitôt que le résultat négatif des interpellations de la chambre des députés a permis au cabinet doctrinaire de se regarder comme enfin reconstitué, les préparatifs de départ ont été repris.

Cent vingt gardes municipaux sont partis de Paris le 16 mars, et quelques-uns sont entrés aujourd'hui dans notre ville, les autres arriveront demain.

Ils ont voyagé en poste, dans neuf voitures des messageries qui sont destinées à emmener les prisonniers et leur escorte.

Ce mode de transport est certainement le plus convenable qu'on ait pu choisir; c'est notre devoir de le dire hautement, de même que nous avons dû être les interprètes de l'opinion publique qui a redouté un moment pour les prisonniers des rigueurs inutiles.

Des raisons particulières nous donnent lieu de croire que le départ est fixé au 24 mars; mais si l'administration tient à garder le secret, il est clair que, puisque nous indiquons ce jour, elle en choisira un autre.

Cependant une telle précaution serait un signe de faiblesse et de frayeur, et dénoterait une ignorance entière de l'esprit qui anime les prévenus qui, tous, appellent de leurs vœux les débats du procès, et par conséquent leur départ pour Paris.

Nous espérons, au contraire, que l'administration fera savoir demain aux détenus qu'elle les avertira à l'avance du jour de leur départ; elle ne peut leur refuser cette communication; ils ont tous, on le comprend, des préparatifs à achever, quelques affaires à terminer.

A ce dernier moment, il eût été naturel de rendre l'accès dans les prisons plus facile; loin de là, on l'a interdit, on l'a fait dépendre de conditions presque impossibles à remplir par tous autres que les parens des prévenus; l'administration a été rigoureuse et dure, mais l'avertissement préalable que nous demandons ici n'est pas une faveur, c'est un acte de justice.

Lorsque l'ordre de départ fut donné, la première fois, pendant plusieurs jours les détenus restèrent dans l'attente; leurs femmes et leurs enfans ne quittaient pas la prison afin de jouir de leur présence jusqu'à la fin; et les familles de ceux qui vivent de leur travail trouvaient dans cette incertitude une cause de ruine.

Quand le soir arrivait et forçait les visiteurs à sortir, beaucoup d'entr'eux s'établissaient dans le voisinage, veillant avec constance pour avoir la triste satisfaction de ne pas laisser partir leur père ou leur mari sans un adieu.

Ces scènes douloureuses, ces tourmens d'attente et d'inquiétude vont se renouveler, peut-être même dès ce soir. Il dépend de l'administration de les faire cesser d'un seul mot. et ce mot, elle ne risque rien à le dire; nous répondrions personnellement que la paix publique et la tranquillité de la police n'en souffriront pas.

Hier la police lavait son linge sale au tribunal correctionnel. Le sieur Bernard, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, avait à répondre à une triple plainte portée contre lui par M^{lle} Célestine Desvoyod qui reprochait à l'ancien agent de M. de Gasparin de l'avoir fait arrêter arbitrairement, et l'accusait en même temps de diffamation et de mauvais traitemens. Le sieur Bernard ayant de son côté rendu plainte en vol contre la demoiselle Célestine Desvoyod, le tribunal a sursis à prononcer jusqu'à ce que l'instruction relative à ce dernier chef ait été faite.

Restait une quatrième plainte de M. le commissaire de police Menouillard, qui prétendait que le sieur Bernard l'avait insulté dans l'exercice de ses fonctions, l'avait traité de mouchard, et lui avait reproché une gratification de 300 fr. reçue sur les fonds secrets, en récompense de délations adressées à M. de Gasparin. M. Menouillard n'a point nié cette gratification; il a expliqué dans quelles circonstances elle lui avait été accordée, et a déclaré que c'était à M. Fulchiron qu'il la devait. Le nom de l'honorable député prononcé à diverses reprises, a excité un peu de gaité dans l'auditoire. C'était, en effet, une chose assez plaisante d'apprendre que M. Fulchiron qui fait des ministres, ne dédaignait pas de solliciter pour M. Menouillard.

Le sieur Bernard, malgré ses efforts, n'a pu se justifier complètement, et le tribunal l'a condamné à huit jours de prison et 50 fr. d'amende. Le sieur Bernard a annoncé par l'organe de son avocat, qu'il avait formé opposition au jugement par défaut rendu contre lui, comme détenteur de munitions et d'armes de guerre; et qu'il expliquerait d'une manière victorieuse l'origine de la possession des 800 cartou-

ches saisies chez lui. A la bonne heure! mais nous avons peine à le croire. Au surplus, nous rendrons compte des débats, lorsqu'ils s'engageront, et si l'on cache la vérité, peut-être serons-nous en mesure de la dire. Attendons.

On lit dans le Constitutionnel :

M. Thiers vient de recevoir du cabinet auquel il a refusé pendant deux jours de s'associer, une preuve de la défiance qu'il lui inspire. Il faut qu'il porte la peine d'une hésitation qui l'a rendu suspect. M. Gasparin, pair de France et préfet du Rhône, est, assure-t-on, nommé sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur. C'est un poste un peu subalterne pour un homme qui était placé à la tête de la seconde ville du royaume, et qui est revêtu de la dignité de la pairie. Le sous-secrétaire d'état peut être appelé à être juge du ministre dont il est l'inférieur, mais c'est là une de ces considérations constitutionnelles qui sont de nulle valeur depuis que nous remontons la pente de la révolution. Il y a une réponse décisive à un semblable scrupule. M. Gasparin est l'ancien ami, l'ami dévoué de M. Guizot, et celui-ci est bien aise de prendre ses mesures pour que M. Thiers ne s'écarte pas de la voie qui lui est imposée, et pour qu'il n'essaie même pas d'échapper au joug qu'il a consenti à subir.

Nous avons quelque raison de croire à l'exactitude de la nouvelle rapportée par le Constitutionnel. M. de Gasparin, pair de France depuis les journées d'avril, ne pouvait plus en effet rester à Lyon. En l'appelant au ministère de l'intérieur comme sous-secrétaire d'état, on a voulu sans doute avoir sous la main, en cas d'une nouvelle dissolution du cabinet, un homme prêt à accepter un portefeuille à toutes les conditions; il était impossible de mieux choisir. M. de Gasparin est attendu cette nuit à Lyon; il vient probablement pour installer son successeur. Le bruit s'est répandu que M. Lacoste, préfet de la Gironde, devait le remplacer à la préfecture du Rhône.

M. Théodore Pitrat, gérant de la Gazette du Lyonnais, comparait hier devant la cour d'assises du Rhône sous la prévention du délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Défendu par M^e Margerand, M. Pitrat a été acquitté.

DIGUE DE LA VITRIOLERIE.

La municipalité n'est pas demeurée inactive devant les plaintes que la malpropreté de la ville a fait naître de toutes parts, depuis que Marseille est en proie au fléau asiatique. Elle fait nettoyer la voie publique, et déjà l'on s'occupe de forcer les habitans à veiller à la propreté de l'intérieur de leurs demeures. Nous devons dire aussi que tous les moyens d'assainir la localité ne sont pas en son pouvoir.

De toutes les causes d'insalubrité de la ville de Lyon, la plus redoutable, celle qui doit avoir les conséquences les plus funestes, est précisément celle à laquelle l'administration municipale ne peut remédier par ses seuls efforts. Nous voulons parler de l'état actuel de la digue de la Vitriolerie, sur la rive gauche du Rhône, en aval du pont de la Guillotière. Cet ouvrage, qui devait avoir pour effet de retenir les eaux du fleuve sous nos quais, est resté inachevé; une crue subite du Rhône, après l'avoir profondément refouillée sur un point, l'a détruite en partie. Il résulte de cette trouée et des lacunes laissées dans la construction de cette chaussée que le fleuve se précipite avec plus de violence que jamais du côté de la Guillotière, et qu'il abandonne notre ville. C'est ainsi que se sont formés et que s'agrandissent chaque année, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, l'hospice de la Charité et l'hôpital militaire, des atterrissemens considérables sur lesquels affluent et séjournent en se vaporisant les immondices et les eaux saturées de matières organiques qui proviennent 1^o des trois grands hôpitaux que nous venons de nommer, 2^o de la vaste boucherie qui est attenante à l'Hôtel-Dieu, 3^o des égoûts de la rue Bourchanin et des canaux de quelques maisons de ce quartier, dont les fosses d'aisance se vident dans le Rhône par des conduits souterrains.

Ces atterrissemens ont acquis assez de hauteur par les crues successives du Rhône pour être au-dessus de ses eaux ordinaires, de sorte qu'ils sont rarement lavés par le fleuve, surtout dans la saison des chaleurs, et qu'ils servent de récipient aux eaux sales et aux matières putrides qui découlent des établissemens, d'ailleurs si insalubres, que nous venons de désigner. Ces eaux et ces matières y subissent une décomposition d'autant plus prompte qu'elle est activée par l'humidité du lieu, et par son exposition à un soleil brûlant. De là, la puanteur horrible qui infecte les quais de l'Hôtel-Dieu et de la Charité; de là, les exhalaisons pestilentielles qui menacent la population des trois hôpitaux, et d'une partie de la ville où pullulent tant d'autres germes de maladies.

L'inachèvement de la digue de la Vitriolerie a d'autres ré-

sultats fâcheux. Obligées de suivre le cours du Rhône qui s'engouffre à travers les intersections et les brèches de cette chaussée, les embarcations sur le fleuve sont exposées, sur ce point, à tous les dangers de la navigation la plus périlleuse. Les terrains de la rive gauche sont incessamment minés et emportés par la violence du courant; les eaux sont sur le point de s'ouvrir un passage derrière quelques habitations de cette rive et d'abandonner complètement la chaussée Perrache. Les bateaux à laver de la rive droite, ceux surtout des hôpitaux, restent à sec sur le gravier durant une partie de l'année, et cette circonstance aggrave la dépense de ces établissemens publics, de toute celle que doit occasionner le transport des objets à laver à de plus grandes distances.

Personne n'ignore que la cause si puissante d'insalubrité que nous signalons a été l'objet de la sollicitude et des réclamations répétées de la municipalité et de l'administration des hôpitaux civils, et c'est parce que leurs représentations à ce sujet sont restées sans effet, que nous insistons sur ce point et que nous devons déclarer à l'administration supérieure que si la population lyonnaise était décimée par une épidémie meurtrière, elle aurait le droit de lui adresser de graves et justes reproches.

M. Hoptal, ancien avoué, vient d'être nommé juge au tribunal civil de Lyon.

Voici l'état des causes qui seront portées à la cour d'assises pour la fin de la session :

Aujourd'hui 20 et jours suivans. Tentative d'empoisonnement. — M. Desprez, avocat.
Lundi 23. Péaud (Pierre). — Banqueroute frauduleuse. — M. Ducury, avocat.
Mardi 24. Laurenon (Jacques) et Vanderbaize (Noël). — Abus de confiance par un commis au préjudice de son maître, et complicité. — MM. Desprez et Cabaud, avocats.
Mercredi 25. Roussillac (Amédée), Boitel (Léon), Bucquet (Eloiard). — Excitation à la haine et au mépris du gouvernement, provocation à la désobéissance aux lois et au renversement du gouvernement, excitation à la haine et au mépris des citoyens contre les propriétaires. — M. Favre, avocat. — Napoléon (Jean-Baptiste) et Gauthier (Jean-Claude). — Vols avec circonstances aggravantes. — MM. Cucherat et Jules Favre, avocats.
Jeudi 26. Trabucco (Jacques-Antoine). — Banqueroute frauduleuse. — M. Cucherat, avocat.
Vendredi 27. Prudhon (Paul-Emile) et Pénicaud (Pierre-Victor). — Excitation à la haine et au mépris du gouvernement. — M. Favre, avocat.
Samedi 28. Geay père et fils. — Coups et blessures, avec préméditation, ayant occasionné la mort, sans intention de la donner, et une incapacité de travail de plus de 20 jours. — MM. Seriziat et Desprez, avocats.

M. Ferton vient de publier sous ce titre : *Fragmens politiques*, une brochure dont nous recommandons la lecture à tous ceux qui cherchent, dans un livre, une appréciation juste des hommes et des choses. Cet écrit a été composé sous les verroux de la prison de Perrache; et on pourra se convaincre encore plus en le parcourant, que les persécutions, loin d'effrayer et de décourager les vrais patriotes, semblent apporter à leur âme une énergie nouvelle. On peut dire, du reste, de cet opuscule : *Ceci est un livre de bonne foy*. M. Ferton y traite avec talent quelques questions de haute politique, et puis fait l'esquisse des diverses coteries dont la France a subi déjà, ou subit encore en ce moment les systèmes. Le portrait, par exemple, du juste-milieu n'est pas flatté sans doute, mais il est ressemblant.

Les *Fragmens politiques* se vendent chez l'auteur rue des Maronniers, n° 2.

DÉPOT DE MENDICITÉ DE LA VILLE DE LYON.

Mouvement de la population du 1^{er} au 15 mars.

Effectif au 1 ^{er} mars.	
Hommes	97
Femmes	119
	216
Admis du 1 ^{er} au 15 mars.	
Hommes	4
	220
Sortis pendant la même quinzaine.	
Femmes	3
Effectif au 15 mars.	
Hommes	101
Femmes	116
	217

GRAND-THÉÂTRE.

M. Provence jaloux d'acquiescer à la bienveillance de MM. les Lyonnais, pour satisfaire à la demande d'un grand nombre de personnes qui lui ont fait l'honneur de se présenter chez lui, s'empresse d'annoncer qu'il donnera, le samedi 23 courant, un second bal par souscription, semblable à celui qui vient d'avoir lieu.

On souscrit dès ce moment : au bureau de la Location des Loges, le matin depuis 11 heures jusqu'à 2; le soir, au Contrôle du Théâtre, au café Grand, place des Terreaux; au café de la Perle, et au café du Phénix, rue Lafont.

CHOLÉRA A MARSEILLE.

On lit dans la Gazette du Midi :

On a déclaré, aujourd'hui 16 mars, à l'Hôtel-de-Ville 30 décès, dont 18 cholériques.

Les lettres de La Ciotat semblent annoncer l'invasion de la maladie ; elles parlent de 5 cas et de 4 décès.

Les variations assez considérables que l'on remarque d'un jour à l'autre dans le chiffre de la mortalité ont fait regretter à plusieurs personnes que l'on ne pût connaître le nombre réel des décès indépendamment des déclarations qui souvent sont renvoyées au lendemain à cause de la fermeture des bureaux ou parce qu'on a cru devoir les différer. Il est reconnu, par exemple, que les dimanches présentent toujours une diminution qui est compensée le lendemain.

La société de statistique pourrait à cet égard suppléer à l'insuffisance des renseignements officiels en établissant un service régulier d'enquête auprès des ecclésiastiques, des médecins et des bureaux sanitaires.

Ainsi la population ne serait plus exposée à ces alternatives d'espérances mal fondées ou de craintes sans motif dont les conséquences sont toujours fâcheuses.

— On lit dans le Séaphore :

Le chiffre des décès inscrits à l'état civil pendant la journée du 16 mars a été de 30 dont 18 cholériques. On a remarqué que sur ces 18 décès, on en compte 13 de femmes ; on avait fait la même remarque avant-hier, où sur 18 décès, par suite de choléra, on en comptait 12 de femmes.

SOUSCRIPTION

POUR LE DÉPART DES DÉTENU POLITIQUES.

LISTE n° 114.

Collecteurs : MM. Giroud cadet et Couchoux.

L. Gudet, 3 f. J. Sornet, 1 f. Mauton, 1 f. 50 c. Messidor Blanc, 10 f. C. Meynit, 1 f. Merel-Desportes, 50 c. Giraudier, 1 f. Prat, 2 f. Mestre, 2 f. 50 c. Renaud, 50 c. Villet, 1 f. Rey, 5 f. Anonyme, 7 f. Blanc, 5 f. Un incendié d'avril, 3 f. Deux anonymes, 3 f. deux id., 2 f. 50 c. Un id., 2 f. Un id. 1 f. Mothin, 1 f. Anonyme, 1 f. St-Amand, 1 f. Anonyme, 50 c. Couchoud, détenu d'avril, 5 f. Une-républicaine, 1 f. Tozoté, 50 c. La mère Moscou, prolétaire, 1 f. Royet, cafetier, 5 f. J. Lacroix, 1 f. Lefort, 50 c. Mad. Limo, 50 c. Anonyme, 1 f. Id. 2 f. Un voyageur de commerce, 2 f. Le-votre, républicain, 2 f. Chapas fils, 2 f. Anonyme, 2 f. C. Gindre, 1 f. 50 c. Guinaud, 50 c. Anonyme, 50 c. Beaupuy, 25 c. Vernier, marchand de charbon, 2 f. V. R. B., 5 f. Clerc, liquoriste, 1 f. 50 c. Buisson, 1 f. Anonyme, 5 f. 20 c. Bouchard, 5 f. M. de Va-loux, 5 f. Anonyme, 1 f. Croizat, 50 c. Chavant, 1 f. Leuret, 1 f. Anonyme, 5 f. Giraud, 1 f. 50 c. De Daringue, 2 f. Bunon, 2 f. Anonyme, 2 f.

Total, 123 f. 95 c.

LISTE n° 51.

Collecteur : Giroud cadet.

Denis Drut, 3 f. T., 5 f. Noir, 1 f. Vialon, 1 f. Dresiau, 1 f. Lamarche, 3 f. Laurent, rép., 2 f. Reçu des amis de St-Just, 44 f. 40 c. Meugnet, rép. 60 c. Un prolétaire, rép., 20 c. Desnar, rép., 30 c. Un républicain, 15 c. Caminet, rép. 15 c. Tollet, rép., 25 c. J. Bertier, 10 c. Un patriote, 2 f. Canon, 30 c. Crépu, 40 c. Boneton fils, 20 c. A. Michel, 20 c. Anonyme, 1 f. 50 c. Joroi, 50 c. Poulet, 25 c. Anonyme, 1 f. Ribon, rép., 50 c. Thibaudier, rép., 50 c. Un carliste, 1 f. Chibille, 50 c. Un républicain, 2 f. Un prolétaire, 25 c. Trois voituriers du Rhône, républicains, 6 f. Lacroix, patriote, 1 f.

Total, 80 f. 25 c.

LISTE n° 44.

Collecteur : Giroud cadet, 80 f. 80 c.

LISTE n° 96.

Collecteur : Giroud cadet, 41 f. 55 c.

LISTE n° 119.

Collecteur : Giroud cadet, 32 f. 35 c.

LISTE n° 75.

Collecteur : Giroud cadet, 35 f.

LISTE n° 74.

Collecteur : Giroud cadet, 130 f. 25 c.

Suite de la liste n° 7.

Clément Grand, 1 f. Les clercs de M. Laforest, 7 f. Morel, 50 c. Anonyme, 2 f. 25 c. Berthier, 50 c. Pacallet, 50 c. Condamin, 1 f. Catabard aîné, 3 f. Bouillon, rép., 1 f. Gras, 1 f. Roesch, 5 f. Auberthier, 2 f. Bony, 2 f. Sibeu fils, de Romans, 1 f.

Total, 27 f. 75 c.

LISTE n° 9.

Collecteurs : MM. Champard cadet, Jokel et Gachet.

Champard cadet, 1 f. Jokel, 75 c. Gachet, 1 f. Roche, 50 c. Viton, 15 c. Talvat, 50 c. Degut, 50 c. Colard, 25 c. Foret, 25 c. Fedoyer, 1 f. Mulet cadet, 1 f. Mulet aîné, 1 f. Anonyme, 50 c. Rey, 50 c. Courtier, 20 c. Hermite, 20 c. Anonyme, 50 c. Bacet, 25 c. Dechamp, 25 c. Charbon, 30 c. Vernet, 25 c. Valet, 05 c. Mulet, 1 f. Délané, 25 c. Ravier, 10 c. Bordet, 40 c. Groléa, 20 c. Mulet, 50 c. Pelisson, 1 f. Dassier, 35 c. Crozie, 1 f. Davin, 25 c. Crozie père, 50 c. Niéle aîné, 50 c. Broconie, 30 c. Coindre, 1 f. Fals, 30 c. Calandre, 50 c. Delornage, 25 c. Blache, 25 c. Burel, 60 c. Cordet, 25 c. Maland, 1 f. Burland, 50 c. Louis, 10 c. Faire, 2 f. Perrin, 50 c. Thévenard, 3 f.

Total.— 27 fr. 50 c.

LISTE n° 37.

Collecteurs : Regnier et Vachet.

Osroie fils, 25 c. Baille, 25 c. Pierre Bleine, 25 c. Gayenond, 25 c. F. Bouverri, 25 c. Roche, 50 c. Peiloux, 50 c. Jean Peillon, 1 f. Anonyme, 1 f. 50 c. Berchoux, 15 c. Aloigne, 10 c. Ricollet, 30 c. Conraite, 25 c. Favre, 50 c. Braiho, 50 c. Journet, 15 c. Per-raud Julien, 50 c. Vandière, 25 c. Moucherolle, 25 c. Aubert, 1 f. Gacon, 25 c. Jandart, 30 c. Terrasse, 50 c.

Total.— 10 f. 50 c.

LISTE n° 88.

Collecteurs MM. Didon et Ragey.

MM. Morel, républicain, 50 cent. Faure, idem, 50 c. Didon, idem, 50 c. Ragey, républicain juré, 50 c. Serre, 75 c. Prudel, 60 c. Macar, 50 c. Périn, 40 c. Delphin, 25 c. Gaillard, répu-

blicain, 2 f. Cala, 20 c. Julien, 50 cent. J. Julien, républicain, 50 c. Un pauvre diable, 50 cent. Un démocrate, 40 cent. J. Sage, 55 cent. Emerence, républicaine, 10 cent. Carmal, 50 centimes. Goit, 1 fr. Un républicain, 50 centimes. Garçon, 20 centimes. Un peureux, 30 c. Frusis, républicain, 30 c. Femme Morel, républicaine, 1 f. Louis, 50 c. Plusieurs républicains, 45 c. Seilliez, républicain, 55 c. Bonard, 75 c. Femme Didon, républicaine, 35 c. Un juste-milieu, 50 c. Plus sa femme, 15 c. Plusieurs républicains, 40 c. Ginard, républicain, 50 c. Plusieurs républicains, 60 c. Gar-nier, républicain, 60 c. Audibert, 25 c. Anonyme, 50 c. Boirivent, républicain, 10 c. Chasson, 40 c. Une bonne républicaine, 10 c.

Total.— 20 f. 5 c.

LISTE n° 40.

Collecteurs : MM. Reynier, Rioux et Pontès.

Louis aîné, 50 c. Tissier, 50 c. Dubost, 1 f. Mouvant, 50 c. Anonyme, 1 f. Tauny, 50 c. X., 15 c. Chevalier, 25 c. Anonyme, 20 c. Martin, 50 c. Anonyme, 20 c. Michaud, 50 c. Lavelle, 50 c. Serre, 50 c. Saye, 20 c. Etulle, 25 c. Poizat, 25 c. Gacon, 30 c. Lian, 30 c. Manerat, 50 c. Berthet, 15 c. Kraos, 50 c. Toinet, 40 c. Anonyme, 20 c. Idem, 30 c. Veuve Teillard, 50 c. Faisan, 15 c. Limbert, 15 c. Anonyme, 30 c. Sadot, 15 c. Nardon, 20 c. Du-mont, 50 c. Anonyme, 20 c. Brunet, 50 c. Villermos, 50 c. Com-boliw, 1 f. Michalet, 50 c. Pavie, 50 c. Rochet, 25 c. Roux, 75 c. Anonyme, 50 c. Louis Briou, 50 c. Bailly, 50 c. Anonyme. 25 c. Idem, 10 c. Idem, 10 c. Simonet, 65 c. Anonyme, 10 c. Idem, 25 c. Margé, 40 c. Pisarre, 60 c. Ancime, 30 c. Anonyme, 10 c. Idem, Cachard, 10 c. Idem., Trolliet, 1 f. Anonyme, 50 c. Vol-lant, 1 f. Plantard, 30 c. Anonyme, 20 c. Idem, 10 c. Trouillat, 25 c. Berger, 45 c. Riou aîné, 30 c. Rey, 1 f. 50 c. Anonyme, 20 c. Idem, 20 c. Idem, 10 c. Pernolet, 30 c. Anonyme, 40 c. Veuve Arnaud, 1 f. Anonyme, 10 c. Idem, 50 c. Pont, 30 c. Ver-pillat, 50 c. Chouard, 50 c. Louvard, 25 c. Anonyme, 15 c. Idem, 15 c. Idem, 20 c. Buryat, 50 c. Anonyme, 40 c. Idem, 40 c. Idem, 20 c. Massier, 1 f. 50 c. Tanneux, 50 c. Chanzier, 30 c. Mézière, 50 c. Liardet, 50 c. Dumont, 25 c. Daméry, 1 f. Comte, 50 c. Célu, 1 f. M^{lle} Geoffrait, 20 c. Guétard, 25 c. Fuchet, 40 c. Ano-nyme, 10 c. Tellemann, 30 c. Navre, 50 c. Podestat, 2 f. Ano-nyme, 10 c. Idem, 20 c. Messie, 60 c. Dacier, 20 c. Anonyme, 15 c. Idem, 40 c. Idem, 20 c. Idem, 25 c. Joue, 25 c. Besson, 20 c. Cévos, 50 c. Bonjean, 50 c. Jarret, 1 f. Brazé, 50 c. Sauge, 50 c. Gouteoire, 75 c. Dufour, 1 f. 95 c. Héros, 40 c. Rabattu, 25 c. Protte, 50 c. Chabrier père, 1 f. Gerin, 25 c. Diette, 50 c. Fou-danaud 50 c. Ponce, 1 f. Demincieux, 30 c. Bouvrat, 1 f. Duccard, 75 c. Chevassa, 20 c. Anonyme, 20 c. Miégi, 55 c. Scalon, 1 f. 50 c. Guillot, 1 f. Guittard, 50 c. Anonyme, 1 f. Pont, 50 c. Ro-cheblave, 75 c. Anonyme, 15 c. Merlan, 20 c. Suiffet, 50 c. Vincent, 25 c. François Guillot, 1 f. Charmillon, 50 c. Dailion, 50 c. Ano-nyme, 20 c. Clarin, 50 c. Sochet, 1 f. Anonyme, 10 c. Geoffray, 40 c. Gerin, 50 c. Rodrigue, 20 c. Emery, 20 c. Durand, 50 c. Benoit, 50 c. Blaupois, 50 c. Baude, 50 c. Nombret, 25 c. Pon-tet, 1 f. Pouche, 30 c. Michaeu, 2 f. Anonyme, 1 f. 50 c. Une demoiselle, 1 f. 50 c. Anonyme, 3 f. Idem, 1 f. Idem, 1 f. 50 c. Idem, 1 f. 50 c. Rémondeix, 2 f. Ballon, 30 c. Anonyme, 20 c. Rayon, 25 c.

Total, 88 f. 30 c.

Collecteur : M...

LISTE, n° 65.

MM. Perrin, 3 fr. 50 cent. Vernet, 1 fr. 50 c. Sionis, 2 fr. 50 c. Un ami de la liberté, 1 f. Baurepert, 2 f. 50 c. Laporte, 1 fr. 50 c. Moraleur, 2 f. Reitz, 2 fr. Robin, 1 f. Paris, 3 fr. Calvat, 50 cent. Engin, 50 c. Pichot, 1 fr. Durand, 50 cent. P. Perrin, 1 f. Bresse, 1 fr. Fargon, 50 c. Edoir, 1 f. 50 c. Espitalier, 50 c. Petit, 1 f. 50 c. Un receveur de l'octroi, 3 f. Un vérificateur, 50 cent. Radet, 1 fr. Comte, 1 f. Faure, 2 f. M^{me} Bouvet, 50 cent. M^{me} Ouis, 2 fr. Prot, 1 fr. C. Perrin, 1 f. Gabet, 50 c. Chanet, 2 fr. Farge, 75 cent. Cantin, 2 f. Morel, 1 f. Lafond, 1 fr. Parret, 1 fr. Rollent, 1 fr. Nicola, 50 cent. Broyat, 1 f. 50 cent. Chatillon, 2 f. Siméon, 1 f. Lisnard, 3 f. Piaton, 10 fr. Ravuz fils, 10 fr. P. 5 f. T. 5 fr. Orcel, 3 fr. Gallien, 5 fr. Messieurs les ouvriers de M. Domek, 5 francs. Domek, 50 cent. Alalennu, 50 cent. Chadet, 50 c. Estier, 50 c. Erard, 50 c. Benoit, 50 c. Vruler, 50 cent. Riboulet, 50 c. Bou-cher, 50 c. Chatin, 50 c. Une dame, 3 f. Un enfant d'Hiram, 2 f.

Total, 119 fr. 25 cent.

Collecteurs : MM. Jirnon et Bernard.

LISTE n° 27.

MM. Rovonon, 2 fr. 50 cent. Anonyme, 2 f. Rage, 2 f. Albard, 1 fr. 50 cent. Revellin, 1 fr. Melinon, 50 cent. Mollard, 50 cent. Dupuy, 1 fr. 50 c. Bernard, 1 f. Carabinas, 1 f. Gunard, 1 franc. Amable Pocaud, 1 f. 30 c. Jérôme Gastau, 50 c. Farfouillou, 50 c. Bouchaudy, 50 cent. Martin, 50 cent. Un républicain, 50 cent. Un ami de l'humanité, 1 f. Miard, 50 c. Basty, 15 c. Martin, 10 c. Carabis, 50 c. Un-anonyme, 50 c. Cabranche, 50 c. Lafay, 50 c. Boiseq, 1 f. Ch. Rossié, 50 c. Dupuyaron, 50 cent. François Chaud, 50 c. Jacquemet, 25 c. G. V. F., républicain, 50 c. Veuve Dagnet, 1 f. Un républicain, 1 f. Mathieu, 1 f. 25 c. Fabrique de Poulet, 3 fr. G. 30 c. Ch. 50 c. Un ami de la république, 15 c. Sept républi-cains jurés, 7 fr. Une société des amis de la liberté et des prison-niers, 15 fr.

Total, 54 fr. 50 cent.

LISTE n° 110.

Collecteur : M.

Un patriote, 6 f. Un bon enfant, 50 c. Un républicain, 1 f. Un martyr des journées, 50 c. Un libéral, 50 c. 4 républicains, 50 c. Duchatel, 50 c. Piérid, 50 c. Guibert, 50 c. J.-B. Richardin, 50 c. Blanc, 50 c. Vignon père, 50 c. Vignon fils, 50 c. Beridot, 50 c. Grimot, le soutien de la liberté prisonnière, 75 c. Chantre, 75 c. Rejouy, 50 c. Le libéral, 1 f. Chevrier, 50 c. Motte, ennemi des pé-tards, 1 f. Un républicain, 1 f. Schoulez, 1 f. Souvenir du 20 mai, 2 f.

Total, 21 f. 50 c.

LISTE n° 11.

Collecteur : M. Cravotte.

Colin, 50 c. Burdin, 1 f. 50 c. Desmoulin, 2 f. Martinet, 50 c. Berrud, 1 f. M^{lle} Toinette, 50 c. M^{lle} Tonie, 1 f. M^{lle} Fanie, 2 f. Anonyme, 2 f. Mirabel, 3 f. Bertheliet, 5 f. Guay, 3 f. Fillion, 3 f. Par une société d'amis 11 f. 15 c. Gor, 1 f. Un homme tombé dans l'enfance, 50 c. Massot, 50 c. Cabrunet, 5 f.

Total, 44 f. 15 c.

LISTE n° 32.

Collecteur : M. Marmet.

Chevalier, 5 f. Champin, 1 f. Thomas Dervieux, 1 f. Jean Vial-let, 1 f. Bliret, 2 f. Dervieux 50 c. Claude Roulet, 1 f. Nicolas Miard, 1 f. Charles Vanes, 1 f. Anonyme, 1 f. A. V., 1 f. T. Gery, 2 f. J. G., 2 f. Manel, 1 f. B., 1 f. Gabert, 1 f. Guillot, 50 c. F. L., 1 f. M^{me} V., 1 f. Morfouilloux, 1 f. Furier, 2 f. Larsène Bossaud, 1 f. M^{me} M. R., 1 f.

Total, 30 f. 50 c.

LISTE n° 64.

Auguste Tissot, 10 f. Rod. le Royer, 5 f. H. le Royer, 2 f. 50 c. Desbois, 2 f. B. Guyenon, 1 f. Anonyme, 10 c. Mathieu, 1 f. Pen-ton, 1 f. Thibolot, 1 f. Larose, 1 f. P.-M. Grataloup, 2 f. 50 c. Louis Ravier, 2 f.

Total, 29 f. 10 c.

LISTE 113.

Collecteur : M. Pétaud.

Macabée, 50 c. Coifinier fils, 1 f. Duchamp, 50 c. Chambre du citoyen Nicod, par plusieurs patriotes, 12 f. 45 c. Plusieurs pa-triotes au citoyen Nicod, 5 f. 70 c. Dublochaud, 1 f. 20 c.

Total : 22 f. 35 c.

LISTE 76.

Collecteur : M. Jouffray.

Pougy, 50 c. Millioz, 50 c. Anonyme, 50 c. Idem, 1 f. Idem, 1 f. Forest cadet, 50 c. Anonyme, 3 f. Couton, 1 f. 50 c. Greteneu, aîné, 1 f. Peronet, 1 f. Perret frères, 50 c. Davivier, 25 c. Coute, 40 c. Anonyme, 50 c. Cherleri, 30 c. Anonyme, 25 c. Idem, 1 f. Idem, 1 f. Emilie, 1 f. Anonyme, 4 f. Grand, 1 f. Duriol, 30 c. Juillanet, 30 c. Imprimerie de M. Gayot, 2 f. Brunier, fourmier, 1 f. Anonyme, 50 c. Idem, 50 c. Puymalet, 50 c. Broche, 50 c. La-coste, 50 c. Lusy, 50 c. Jauffroy, 1 f. Martelon, 1 f. Bilazoz, 50 c. Vermorel, 50 c. Dasseré, 50 c. Neglin, 75 c. Cusin, 1 f. 50 c. Benitet, 50 c. Lardel, 60 c. Raymond, 25 c.

Total, 34 f. 45 c.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Dupin aîné.)

Fin de la séance du 16 mars.

Après que M. Odilon-Barrot a quitté la tribune, M. le président n'y appelle personne.

MM. les ministres, et entre eux M. Thiers qui avait pris constam-ment des notes pendant le discours de M. Barrot, restent cloûés sur leurs bancs. Enfin quelques députés placés aux tranquilles sommités du centre demandent l'ordre du jour. M. Bugeaud se lève et demande la parole.

M. Thiers se lève brusquement à son tour et lui dit vivement : Non ! non ! M. Bugeaud se rasseroit et les centres crient en chœur : La clôture ! la clôture !

M. le président : On demande de fermer la discussion. Je mets la clôture aux voix. (Une première épreuve a lieu au milieu du bruit. Les centres se lèvent pêle-mêle et avec précipitation pour la clôture.)

M. Defailly, au pied de la tribune. Je demande la parole contre la clôture.

Voix nombreuses aux centres : On a commencé l'épreuve. Vous ne pouvez parler.

M. le président : La chambre est toujours dans l'usage d'accorder la parole contre la clôture.

Les mêmes voix : On ne parle pas entre deux épreuves.

M. le président, vivement : Ce n'est pas ce qu'on appelle entre deux épreuves ; il faudrait que la première épreuve eût été douteuse. Lorsque l'épreuve est seulement commencée, le droit d'em-pêcher de parler n'est acquis à personne. Dans toutes les circons-tances, quand il y a eu réclamation au milieu d'une épreuve non encore accomplie, il a toujours été de règle de s'arrêter. M. de La-martine a demandé la parole contre la clôture.

M. de Lamartine : J'ai demandé la parole simplement contre la clôture ; mais si la chambre veut...

M. le président : Vous n'avez la parole que contre la clôture, car si vous obteniez que la discussion continuât, la parole serait à M. Defailly, puis à M. Pagès (de l'Arriège), puis à M. le général Bugeaud...

M. de Lamartine : Oh ! s'il faut se borner à parler contre la clô-ture, dans un objet si grave et si sérieux, je préfère renoncer à la parole.

Voix nombreuses aux centres : Aux voix ! la clôture !

Voix à gauche : Eh bien ! messieurs, vous ne proposez donc pas un petit ordre du jour motivé ?

La clôture pure et simple est mise aux voix et les centres se lè-vent en masse. Aucun des membres influens du tiers-parti ne vote pour la clôture. On entend M. Lafitte et plusieurs membres de la gauche dire à leurs voisins : Ne votons pas, ne votons pas à la contre-épreuve.

A la contre-épreuve, la gauche et quelques membres de la droite, quelques membres du centre gauche, parmi lesquels on remarque M. Etienne, votent contre la clôture.

La clôture est prononcée.

M. le président : Aucune proposition n'est faite, je n'ai rien à mettre aux voix.

L'ordre du jour est la discussion de la loi sur la responsabilité des agents du pouvoir. (Hilarité.)

La parole est à M. Salvette.

Les membres de la chambre quittent leurs places, forment des groupes au pied de la tribune ou sortent de la salle. Le bruit et l'agitation règnent dans l'assemblée. La séance est de fait inter-rompue pendant plus d'un quart d'heure ; vainement les huissiers, obéissant aux ordres de M. le président, tentent-ils de rétablir le silence et de faire reprendre les places que les députés ont quit-tées, leurs efforts sont inutiles.

Le banc ministériel est entouré d'une foule d'intimes empressés à féliciter les orateurs du ministère ; M. Vigier se confond en salu-tations devant M. de Broglie.

M. le président : J'avertis la chambre que si elle ne se met pas en ordre et ne fait pas silence, je prononcerai que la séance est levée et continuée à demain. (Un grand nombre de députés quit-tent la salle.) Nous voici arrivés à la loi la plus importante peut-être de la session, et la salle est presque déserte. J'invoite M. Sal-verte à reprendre la parole.

Malgré les exhortations de M. Dupin et les tintemens répétés de sa sonnette, M. Salvette et M. Rauter, qui lui succède, ne peu-vent obtenir le silence.

Ces deux honorables membres inscrits, le premier contre, et le second pour le projet, s'accordent l'un et l'autre à en faire res-sortir les nombreuses imperfections.

Le bruit des conversations nous empêche de suivre leurs déve-loppemens, mais les critiques détaillées auxquelles ils se livrent sur les divers articles dont se compose la loi devant plus tard se formuler en amendemens, nous les reproduirons dans la discus-sion des articles.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

(Présidence de M. Dupin.)

Séance du 17 mars.

A une heure et demie, le procès-verbal est lu par M. Boissy d'Anglas et adopté par quatre députés.

MM. Humann, Duchâtel et de Rigny sont au banc des ministres. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit de 250,000, pour subvenir aux dépenses qu'exige (comme le porte l'ordre du jour) la présence du choléra-morbus.

M. Delort demande la parole et parle un quart d'heure sans rien dire.
M. Auguis présente un amendement qui n'est pas appuyé.
L'article unique du projet de loi est adopté.
Il est ainsi conçu :
« Il est accordé au ministre du commerce, sur l'exercice de 1835, un crédit extraordinaire de 250,000 fr., pour faire face aux dépenses résultant des mesures à prendre, et des secours à distribuer pour combattre la propagation des épidémies. »
On passe au scrutin sur l'ensemble de la loi ; en voici le résultat :

Nombre de votans,	259
Pour,	254
Contre,	5

La chambre adopte.
On reprend la suite de la discussion sur la responsabilité des ministres.
M. le président donne lecture du 1^{er} article, ainsi conçu :
« Les actes émanés du roi dans l'exercice de l'autorité royale, ne sont exécutoires que sous la responsabilité d'un ministre. Quiconque fait exécuter un acte émané du roi, non contresigné par un ministre, est personnellement responsable de cette exécution ; chaque ministre est responsable des actes par lui contresignés ; tous les ministres sont collectivement responsables des mesures générales de gouvernement auxquelles ils ont concouru. »
Cet article donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Rauter, Guizot, Réalier-Dumas et Dufaure. Ce dernier propose un amendement qui aurait pour but d'infliger aux ministres coupables la peine de la dégradation civique, sans préjudice des autres peines qu'ils auraient légalement encourues.

M. Jobard propose un sous-amendement, dont les termes ne peuvent être saisis.
M. Guizot combat ces deux propositions.
M. Sauzet trouve la question d'une gravité telle que le mieux serait de renvoyer l'article à la commission, avec les amendements qui sont proposés.
M. Comte appuie ce renvoi qui est prononcé.
On passe à l'art. 2 ainsi conçu :
« Les ministres ne peuvent être accusés par la chambre des députés que pour fait de trahison, de concussion ou de prévarication. »
M. Rauter a proposé sur cet article un amendement qui aurait pour but de retrancher les art. 3, 4 et 5 du projet de gouvernement et de celui de la commission.
M. de Malleville en propose un autre, tendant à retrancher les cinq articles du chapitre 2, et de les remplacer par un seul.
Cet article unique serait ainsi composé :

« Les ministres peuvent être accusés d'avoir compromis la sûreté et les intérêts de l'état, par la violation ou l'inexécution de la charte et des lois du royaume, par l'abus du pouvoir qui leur est conféré. »
M. de Malleville veut que l'épée de Damoclès reste suspendue sur la tête des ministres. Il se livre à de longs développemens sur son amendement.
M. Delaboullie prend la parole, et pose en principe que les ministres doivent être accusés de prévarication toutes les fois qu'ils abusent des secrets du télégraphe, particularité non prévue en termes exprès par le projet de loi, qui dit seulement, en ce qui touche la prévarication : « Il y a prévarication de la part des ministres, lorsqu'ils compromettent à dessein les intérêts de l'état, par la violation ou l'inexécution des lois ou par l'abus du pouvoir qui leur est légalement conféré. »
M. de Malleville se borne à demander que l'art. 5 du projet soit le seul conservé dans le chapitre 1^{er}.
Cet article est ainsi conçu :

Il y a prévarication de la part des ministres lorsqu'ils compromettent sciemment les intérêts de l'état par la violation ou l'inexécution des lois, ou par l'abus du pouvoir qui leur est légalement conféré.
M. St-Marc-Girardin ne pense pas qu'on puisse définir les crimes ; en ce sens que la loi qui définit serait plus étroite que celle qui ne définirait pas, attendu que cette dernière loi laisserait un champ plus vaste aux vengeances. (Explosion de murmures.) L'orateur se reprend : Je voulais dire à l'accusation et à ses motifs. Il pense que l'art. 5 du projet de loi règle sagement les cas de prévarication.
M. Hennequin dit qu'il faudrait une loi spéciale qui avertit les ministres des cas où ils deviendraient coupables d'abus de pouvoir.
Il faut prévoir les entraînemens d'un ministère dans le pouvoir dont il dispose ; si la loi ne l'avertit pas, il trouvera des excuses dans sa position même. Il faut, ajoute l'orateur, placer la loi à côté des ministres, comme l'esclave dans le char du triomphateur (rires), pour lui rappeler sans cesse que la peine est à côté du triomphe quand on veut en abuser.
Il est 4 heures 1/2.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

(Présidence de M. le baron Pasquier.)

Séance du 17 mars.

La chambre des pairs s'est réunie aujourd'hui pour discuter la loi relative aux ventes des récoltes pendantes par racines, qui a été adoptée à la majorité ordinaire.
La chambre a procédé ensuite, par l'organe de son président, à la nomination d'une commission, et s'est séparée sans ajournement fixe.
Au commencement de la séance, les titres de M. le comte Curial, qui vient d'atteindre l'âge nécessaire pour prendre séance à la chambre des pairs, où le droit de siéger lui était acquis avant la loi qui a aboli l'hérédité, ont été vérifiés et reconnus valables.
La chambre a entendu, en outre, un rapport sur la loi d'attributions municipales, dont l'adoption est proposée avec quelques amendemens de peu d'importance.

CHRONIQUE.

On lit dans la Gazette de France :

Ainsi donc le ministère recule, la crise ministérielle dure et le combat est ajourné. Le tiers-parti reste avec sa force, sa conviction et sa rancune ; le jour où lui viendra le courage, les doctrinaires seront renversés. Quant à cette grande discussion annoncée avec emphase, et qui samedi s'était levée si menaçante, on voit ce qu'elle est devenue. Il a suffi d'un dimanche pour que le volcan en éruption redevint la montagne en travail, et pour que les vaisseaux de haut bord ne fussent plus que des bâtons flottans.

Il est vrai que les précautions avaient été bien prises, et il en est une singulière que nous ne saurions passer sous silence. On nous a assuré qu'au commencement de la séance, M. Bugeaud s'agitait beaucoup à son banc et parlait de se faire inscrire. M. Viennet, informé de ce fait, se penche vers son voisin et lui dit à l'oreille : Faites-moi le plaisir de souffler à M. Bugeaud que s'il demande la parole, il va tout compromettre. A ce moment là même un honorable vint dire bas à M. Viennet : Le général Bugeaud vous conjure de ne pas parler sous peine de tout gêner. C'était partie et revanche.

— On lit dans le *Messenger* :
Le domaine de M. de Broglie, c'est le présent et l'avenir : or la question actuelle et la question de l'avenir est toute dans l'amnistie. M. de Broglie ne la veut pas : vous pouvez peut-être qu'il va sommer la chambre de s'expliquer sur ce point fondamental, et faire décider immédiatement sa destitution ministérielle ; pas le moins du monde. M. le président du conseil est prêt à accepter le combat, mais il ne l'offre pas. C'est toujours la même situation. A vous, messieurs les Anglais, tirez les premiers coups. Mais ceci n'est pas de la politesse comme à Fontenoy ; c'est de la belle et bonne courtoisie.

M. Odilon-Barrot a exposé toutes les misères de la crise ministérielle, et il a mis le doigt sur la véritable plaie. Les embarras du cabinet se résumaient dans une question de prépondérance entre la pensée rétrograde de la doctrine et la pensée relativement démocratique de la fraction la plus révolutionnaire du cabinet. M. Barrot a entrechoqué M. Guizot, aux antécédens et aux tendances légitimistes, avec M. Thiers, aux antécédens et aux tendances révolutionnaires. Il a montré que la présidence de M. de Broglie faisait prédominer le premier de ces éléments, et que M. Thiers était provisoirement absorbé. Mais il a fait clairement voir que des dissentimens ne manqueraient pas de naître de cette constitution hétérogène de la nouvelle administration. Tout ceci est resté sans réponse.

— M. Bugeaud disait aujourd'hui après la séance, à qui voulait l'entendre, qu'il regrettait beaucoup de n'avoir pu prendre la parole dans la discussion ; qu'étranger comme il l'est à toutes ces politesses diplomatiques et parlementaires qui se formulent en belles phrases de rhétorique souvent inintelligibles, il aurait été tout bonnement au fait ; qu'avec cette rudesse des camps qui appelle les choses par leur nom, il aurait tiré à boulets rouges sur le tiers-parti.
Nous aurions peut-être fait sortir ces messieurs de leur neutralité calculée, disait-il ; ils se seraient dessinés, ces messieurs ! Je ne comprends pas, moi, la guerre faite avec un pareil corps d'armée toujours tout prêt à passer du côté du vainqueur, et à arriver le premier au partage des dépouilles opimes. Je n'aime pas le soldat qui vient manger la soupe que son camarade a trempée.

— On ne désespère nullement au château de déterminer M. le maréchal Soult à entrer dans le conseil des ministres.
Tous les jours, le maréchal va au château ou bien reçoit les visites de M. de Montalivet ou de quelques autres amis intimes de la pensée immuable.
D'un autre côté, on assure que le maréchal ne serait pas très éloigné de reprendre du service au ministère, tel qu'il est composé aujourd'hui, s'il lui était bien démontré que les doctrinaires ont la majorité pour eux à la chambre, ce dont il doute très fort.

— On lit dans le *Moniteur* du 23 février 1829 ;
Le nombre des maréchaux de France était resté incomplet depuis le décès de M. le marquis de Lauriston. Charles X a voulu dans cette circonstance donner un témoignage éclatant de satisfaction à M. le lieutenant-général marquis Maison.

Dans la campagne de 1814, cet officier-général, commandant le corps d'armée chargé de la défense des départemens du nord de la France, remplit cette mission avec une haute distinction.
Il vint le premier, avec les troupes dont il avait pris alors le commandement, rendre hommage au roi lors de son débarquement à Calais ; depuis il a donné des preuves de son dévouement en accompagnant en 1815 Sa Majesté.
Investi du commandement de l'expédition de Morée, il a déployé dans cette occasion de nouveaux talens, et a su atteindre avec habileté le but qui lui était indiqué par ses instructions.
Sa Majesté a voulu récompenser à la fois les anciens et les nouveaux services de cet officier-général, en l'élevant par ordonnance du 22 février à la dignité de maréchal de France.

— On lit dans la *Tribune* :
Un journal prétend que les maréchaux de France se sont réunis, pour dissuader collectivement M. Maison d'accepter le portefeuille. Nous pensons qu'une autre cause plus grave pourra déterminer le refus de M. Maison ; c'est sa position plus qu'équivoque vis-à-vis d'une partie de la chambre, de ceux des députés qui, en 1814, appartenaient à l'armée qui a fait la noble et malheureuse campagne de France. M. le général Maison a alors le premier trahi Napoléon et la France ; chargé de défendre le passage à travers la Belgique, il a laissé avec 53,000 hommes, l'arme au bras, passer l'armée du roi de Suède Bernadotte, dont il avait été l'aide-de-camp, et de là, il est allé à Calais tendre la main à Louis XVIII, débarquant sur le sol de la France. Un député de la gauche qui, l'an dernier, a fait contre le maréchal Soult une si rude sortie, qui fut suivie d'un duel avec le fils du duc de Dalmatie, se propose d'adresser en face sur ces faits si graves, des interpellations au maréchal Maison, s'il ose se réunir au cabinet doctrinaire.

— La *Revue des Deux-Mondes* rapporte d'une manière assez piquante comment la nomination du maréchal Maison au ministère de la guerre fut décidée :
« M. Thiers ou M. Guizot, tous deux peut-être, avisèrent que madame la maréchale Maison avait reçu, il y a peu de temps, une lettre de son mari, qu'elle montrait avec empressement. Dans cette lettre, le maréchal Maison autorisait la maréchale à déclarer partout qu'il n'accepterait à aucun prix le ministère de la guerre, et qu'il voulait rester étran-

ger à toutes les combinaisons ministérielles qui pourraient se faire à Paris, attendu qu'il se regarde comme fort utile à St-Petersbourg, et que d'ailleurs il se plait dans ce poste. Tout d'une voix, les ministres rentrés s'écrièrent que le ministre de la guerre était tout trouvé. »

— M. de Saint-Aulaire quitte Paris avec des instructions très favorables au *statu quo* dans les affaires extérieures, qui plait tant à M. de Metternich ; il doit même seconder la politique autrichienne, et comme déjà il avait réussi à Vienne auprès de la haute aristocratie, on compte beaucoup sur son influence pour préparer un rapprochement entre le roi des Français et le nouvel empereur d'Autriche ; au besoin la liberté helvétique sera sacrifiée, et M. de Rumigny sera appelé de la mission qu'il avait si loyalement remplie.

Quant à M. Sébastiani, ses instructions sont toujours doubles dans l'éventualité du maintien du ministère tory ou de l'avènement de l'administration de lord Stanley. Il y a une profonde intelligence entre les doctrinaires et les torys, de telle sorte que le duc de Wellington considérerait comme un malheur public le renversement de l'administration de Broglie, et que le cabinet de Broglie, à son tour, verrait les premiers symptômes de sa propre chute dans le renversement du ministère tory. M. Sébastiani, dit-on, s'est pénétré de cet esprit, et il remplira pleinement les intentions des doctrinaires. (*Constitutionnel.*)

— Nous trouvons dans l'*Helvétie* du 13 mars les nouvelles suivantes, sous la date de Berne :
« Un régiment de cavalerie française vient d'arriver sur la frontière suisse, dans la haute Alsace.
« On mande des frontières du grand-duché de Bade, en date du 10 mars :
« Les troupes qui devaient se rendre à la frontière suisse n'ont pas quitté leurs cantonnemens, et les voitures disposées de distance en distance pour accélérer la marche, ont été contremandées.
« La Bavière persiste ridiculement à croire que ses frontières sont menacées : 2 régimens de cavalerie et 4 régimens d'infanterie ont reçu l'ordre de se mettre en marche pour Lindau et les localités voisines. En même temps qu'il prenait cette décision, le roi Louis accordait d'un autre côté à sa fidèle capitale l'autorisation de prendre pour armoiries... un moine ! »

— Le *Moniteur* annonce aujourd'hui que le conseil des ministres s'est réuni hier sous la présidence du ministre des affaires étrangères.
Depuis la mort de Casimir Périer, le *Moniteur* n'avait rien annoncé de pareil. On assure d'ailleurs que la publication officielle de cet avis a été délibérée en conseil sous la présidence d'un autre personnage que M. de Broglie, et qu'elle a paru être commandée par la gravité des circonstances, et l'attitude prise par la chambre dans la séance d'avant-hier.

— M. Shiel a retiré sa motion relative au choix de lord Londonderry pour l'ambassade de St-Petersbourg, « persuadé, a-t-il dit, que la discussion soulevée dans les communes l'engagerait à donner sa démission, ou engagerait le ministère à révoquer sa nomination. »

— Le *Standard*, journal anglais, qui connaît la recomposition du ministère français, observe que cette combinaison ne paraît pas avoir plus de chances de durée que celles qui l'ont précédée. Il rapporte, d'après des nouvelles reçues dit-il, de Brest à Paris, que le rappel de M. Serrurier et l'expédition des passeports à M. Livingston, ont produit un effet électrique sur tous les partis. L'indignation était générale, et l'appel aux armes a été universel.

— On écrit de Toulon, le 11 mars :
L'escadre des Etats-Unis, rassemblée aux îles Baléares, se compose de deux vaisseaux, deux frégates, une corvette et un brick.
La réunion des forces navales américaines dans un port de la Méditerranée donne à penser, dans les circonstances actuelles, qu'on n'est pas sans rancune contre la France. Cette conduite cache des projets qui n'échappent pas à notre gouvernement, puisqu'il a expédié une frégate à Mahon pour observer les mouvemens de l'escadre et en donner promptement connaissance. C'est à la *Bellone* qu'on a confié cette mission, et cette frégate a ordre de prolonger son séjour dans ce port jusqu'au départ de l'escadre de l'Union.
Les Etats-Unis ont voulu, par cette démonstration, appuyer leur réclamation auprès de la France : c'est une espèce de menace.
La présence de ces vaisseaux inquiète d'ailleurs un peu le commerce, et les Américains disent qu'ils attendent de nouveaux bâtimens.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 8 mars :
La crise ministérielle continue ; en vain on passe en revue toutes les capacités ; il est difficile de trouver un successeur à M. Martinez de la Rosa, dont la santé exige le repos.
Le nouveau ministre de la guerre paraît vouloir signaler son entrée aux affaires par des mesures décisives. A peine installé, il s'est empressé de donner l'ordre à des corps nombreux de rallier l'armée d'opération ; le mouvement des troupes continue. Le 5^e de ligne a quitté hier notre ville, et aujourd'hui les régimens provinciaux de Ronda et de Séville ont quitté Madrid. Ces 3 régimens doivent se réunir à celui des volontaires de Valence, qui se trouve en ce moment dans le village de Funcarral, et à celui de la *Albuera* qui a traversé hier la capitale, se dirigeant vers ce village. Ces cinq régimens formeront, dit-on, une division sous les ordres du général Cordova, qui part pour le théâtre de la guerre. Le ministre de la guerre se propose, au printemps, de porter les forces effectives de l'armée d'opération à 60,000 hommes ; on va jusqu'à dire qu'à cette époque il prendrait le commandement supérieur.
Le général de division Cordova remplace en Navarre le général Carratula, appelé à la capitainerie générale des provinces de Valence et de Murcie.
Hier, le bruit s'est répandu d'un mouvement insurrectionnel à Tolède, trois ou quatre compagnies du 2^e léger se seraient révoltées ; on n'aurait pu les faire rentrer dans le devoir qu'à grande peine.
La révolte était, dit-on, dirigée par les sergens ; un ordre du ministre de la guerre les a cassés de leur grade.

VENTE PAR ACTIONS

DU CHATEAU

DE HUTTELDORF.

Cette vente comprend six lots principaux :

- 1° Le superbe château de Hutteldorf, près de Vienne, avec son parc, ses jardins, forêts, etc., d'une valeur de 550,000 florins.
 - 2° La belle seigneurie de Neudenstein en Illyrie, avec ses magnifiques dépendances, d'une valeur de 250,000 florins.
 - 3° La jolie terre de Koschehube en Carniole.
 - 4° Une précieuse collection de tableaux des meilleurs peintres.
 - 5° Un service de table en argent, des plus riches.
 - 6° Une toilette de dame, en or et argent, des plus élégantes.
- Il y a en outre 22,000 gains en espèces de 32,500, 10,000, 6,000, 4,500, 4,000, 3,375, 2,000 florins, etc., se montant à UN MILLION 112,750 florins.

Le tirage se fera à Vienne, sous la garantie du gouvernement.

Irrévocablement le 2 avril 1835.--Prix d'une Action: 20 fr.

Sur six actions prises ensemble, une action prime, gagnant forcément 5 florins, sera délivrée gratis, ou sur cinq, une action ordinaire. Les paiements pourront se faire en effets de commerce, et moyennant mes dispositions.

Le prospectus français détaillé se délivre gratis. On est prié de s'adresser, pour tout ce qui concerne cette vente, directement au dépôt général de LOUIS PETIT, banquier et receveur-général, à Francfort-sur-Mein. (387 4)

On peut écrire sans affranchir. — La liste du tirage sera adressée, franc de port, aux intéressés.

— Les séances de la chambre des procuradores méritent toujours de fixer l'attention publique. Dans la séance du 5 mars, il a été donné lecture d'une pétition signée par 60 ouvriers, ayant pour objet d'inviter S. M. la reine à activer et hâter l'augmentation et la mobilisation de la milice urbaine. La chambre a considéré cette pétition comme tellement importante qu'elle en a fixé la discussion au lundi suivant.

— On écrit de Bayonne, 12 mars :

Il paraît que les carlistes reçoivent de temps en temps des fonds dont l'origine n'est pas connue; d'un autre côté, l'on dit que l'emprunt Haber est annulé, et que l'on traite d'un autre avec une compagnie dont on tait le nom. Si cette opération se réalise, la faction ne doute pas que don Carlos ne soit à Madrid avant la fin de l'année.

Toujours même défaut d'intérêt dans les nouvelles de la frontière d'Espagne.

Les journaux de Bayonne du 12 parlent bien d'une attaque dirigée contre Elisondo; mais une dépêche télégraphique nous a annoncé qu'à la nouvelle de l'approche de Mina, le siège avait encore été levé une fois.

Les christinos fortifient tous les points de quelque importance. Tolosa a reçu une petite garnison et quatre pièces de canon.

Les feuilles du midi en sont à annoncer aujourd'hui l'apparition à Sos (frontière d'Aragon) des renforts destinés à l'armée de Navarre, dont nous avons fait connaître l'arrivée, il y a déjà plusieurs jours, d'après notre correspondance particulière.

— On lit dans le Journal de Paris :

Mina, arrivé dans l'Ulzama, a rencontré le 12, à Lizaso, Zumalacaregui, venu des Amescoas à la tête de neuf bataillons, auxquels s'étaient joints les cinq qui bloquaient Elisondo.

Une affaire sérieuse s'est aussitôt engagée; les carlistes ont été repoussés sur tous les points.

Mina est arrivé le même jour à Legasa près St-Estevan, et s'est rendu sur le champ à Elisondo.

Jaureguy était le 12 à Lesaca. Il a dû rejoindre Mina.

AVIS.

M. Escoffier, docteur en médecine, demeurant à Saint-Etienne, rue Sainte-Catherine, prévient qu'il a été institué héritier universel de François Berthéas, décédé armurier à Saint-Etienne, par un testament olographe du 6 novembre 1831, que dès-lors c'est à lui que doivent être comptées toutes les sommes dues à la succession dudit sieur Berthéas, que les paiements faits à d'autres, même sur la représentation du titre, seraient considérés comme non avenue, M. Escoffier se réservant dans ce cas, de diriger toutes poursuites criminelles contre qui il appartiendra. (458 3)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(185) Demain samedi, à neuf heures du matin, sur la place Henri IV, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, balances, chaises, brûloir, hâchoir, pétrière, etc. etc.

ANNONCES DIVERSES.

(473 2) A Vendre. — Une fonderie de fonte en pleine activité. On donnerait toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Estienne, mécanicien, rue de l'Annonciade.

(461 2) A VENDRE.—Fonds de commerce, faisant la partie de fleuret pour tricoter, et bas de soie et bourre de soie, fabrique de Lyon. S'adresser rue Tupin, n. 10, au premier.

(399 10) A vendre.—Un restaurant de premier ordre, situé dans le meilleur quartier de la ville.

S'adresser à M. Jogaud, notaire, place des Carmes, n. 5.

(441 3) A louer de suite.—Quatre pièces fraîchement décorées, dans une belle position près de la grande route à Oullins.

S'adresser à M. Rivière, pépiniériste audit lieu.

(439 6) A louer.—Plusieurs appartemens fraîchement agencés, écuries et remises, rue de Castrics, n° 10, près l'église d'Ainay. S'y adresser.

445 4) A vendre.—Un battage et deux mécaniques à carder la laine.

S'adresser à M. J. Villard, fabricant de couvertures, rue de la Cage, n° 10, à Lyon.

(484) On demande de suite un second chef de cuisine et des domestiques de l'un et l'autre sexe.

S'adresser au bureau, rue des Quatre-Chapeaux, n° 10, au 1^{er}.

LE COMPTOIR DES JEUNES NÉGOCIANS.

Fin courant, M. Nordheim ouvrira son comptoir pour les jeunes gens destinés au commerce. On n'y admettra que des élèves sachant les quatre règles, et le succès en est garanti.

Les travaux commencent à 6 heures du matin. Des cours de langue allemande et anglaise sont également ouverts chez le même professeur.

S'adresser rue Neuve, n. 12. (4572)

ENGRAIS CRUORIQUE.

Cet engrais qui se compose d'une grande quantité de matières animales avant leur fermentation, renferme une grande puissance fertilisante sous un poids et un volume peu considérable. Il est exempt de toute odeur; son effet est peu excitant, mais très-nutritif; son emploi peut s'appliquer à toutes les cultures, mais surtout dans les terrains peu accessibles. Sa lente décomposition en rend l'effet durable et garantit les végétaux du mauvais goût qu'ils contractent avec les engrais d'une fermentation trop active.

S'adresser à l'établissement, à M. Hector Charbonneau, sur le chemin de la Part-Dieu aux Charpenues, aux Brotteaux. (472 2)

AVIS.

Les sieurs MARLEIX et SOLIER ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que le troisième billard à bandes en caoutchouc (gomme élastique) sera monté samedi 21 mars, au café Berthoux, place des Célestins. (483)

AVIS INTÉRESSANT.

Le seul Dépôt à Lyon

DES COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris.

Place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1° Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2° La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3° La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4° L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5° La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6° L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel; on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7° L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix: six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon.)

On trouve aussi audit dépôt les oreilles-cornets pour les personnes sourdes, et les biberons de nouvelle forme pour allaiter ses enfants. (77 7)

CHOCOLAT DE L'INVENTION DE MM. DEBAUVE ET GALLAIS,

Rue des St-Pères, n° 26, à Paris.

(Extrait de la Gazette de santé.)

Le chocolat analeptique, dont M. Debauve est l'inventeur, est fait avec le salp, préparation tirée d'une espèce d'orchis de la Perse, substance éminemment restauratrice et dont on fait un grand usage dans les harems, soit pour stimuler les desirs de l'amour, soit pour réparer ses pertes, soit pour provoquer cet embonpoint qui chez les Orientaux est le premier attribut de la beauté.... Il n'est peut-être pas de mets qui convienne autant que ce chocolat à toutes les personnes dont l'estomac est affaibli aussi bien que le reste du corps, soit par des maladies, soit par des excès ou des fatigues, et qui ont besoin de trouver sous un petit volume une nourriture abondante, de facile digestion et non moins agréable que restaurante.

M. Brillat de Savarin, le père suprême des gastronomes a vanté dans sa Physiologie du goût la délicatesse des chocolats usuels de MM. Debauve et Gallais, et la Gazette de santé a signalé aussi en faveur de cette maison l'invention et l'utilité du chocolat au lait d'amandes que les médecins prescrivent avec tant de succès dans les convalescences des gastrites ainsi que dans les rhumes, les catarrhes, les maux de gorge et les indispositions qui sont la suite d'un tempérament échauffé.

Les dépôts des chocolats de MM. Debauve et Gallais sont établis, à Lyon, chez M. Chabal et comp., négociants, rue St-Pierre; à Grenoble, chez M. Deschenaux, négociant; et, à Tarare, chez M. Michel, pharmacien. (482)

RHUMES

Le Sirop pectoral de mou-de-veau, préparé par QUET, pharmacien, guérit promptement les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrouemens, maux de gorge en un mot, toutes les irritations de la poitrine.

Il se vend avec une instruction à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, à Lyon. (311 11)

TRAITEMENT VÉGÉTAL.

Par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, de QUET, pharmacien, à Lyon.

Les maladies secrètes, récentes et anciennes, les gonorrhées, les dartres, la gale, en un mot, toutes les maladies de la peau et du sang sont guéries radicalement par ce dépuratif, qui est approuvé, et dont on peut faire usage avec toute sécurité.

Il se vend à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, entrée particulière par la grande rue Pizay, n° 24, à Lyon. (Dépôts dans toutes les villes de France et les principales de l'étranger.) (310 11)

MALADIES DE POITRINE.

(1310 21) Le Sirop pectoral de Velar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachemens de sang ou hémoptisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près le Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

- DÉPÔTS :
- Vienne, Mouret fils, épicier, rue Marchande.
 - Givors, Cléménçon, quincailler.
 - Grenoble, Dechenaux, père, quincailler, Grande-Rue.
 - Saint-Etienne, Millet-Dubreuil, épicier-droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 39.
 - Roanne, Amelot, confiseur.
 - Montbrison, Gontard, pharmacien.
 - Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n° 89.
 - Châlons-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincailler, au coin de la rue au Change.
 - Mâcon, charpentier, marchand de papier et d'estampes.
 - Tournus, Dupont, père, épicier.
 - Besançon, Aut. Jourdain, épicier, Grande-Rue, n° 143.
 - St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier et faïencier Grande-Rue, n° 99.

Spectacles du 20 mars.

GRAND-THÉÂTRE.

Clotilde, drame. — Le Pré-aux-Clercs, opéra.

GYMNASE LYONNAIS.

Charles III, drame. — Les Exercices de MM. Vénitien alcade, et Rozet, hercule lyonnais.

BOURSE DE LYON du 19 mars 1834.

Cinq pour cent, au comptant, »
 — lin courant, »
 Trois pour cent, au comptant, »
 — lin courant, 80 50

BOURSE DE PARIS du 17 mars.

Cinq pour cent,	107f 30	107f 50	107f 80	107f 50
— lin courant,	107f 50	107f 60	107f 45	107f 60
Trois pour cent,	80f 20	80f 40	80f 20	80f 40
— lin courant,	80f 45	80f 55	80f 40	80f 55
Quatre pour cent,	96f 80			
Rentes de Naples,	97f 45	97f 45	97f 45	97f 45
— lin courant,	96f 65	97f 70	97f 60	97f 60
Rentes perpétuel,	49f 1/4			
Emprunt cortès,	49f 1/4			
Act. de la banque,	1850f			
Quatre canaux,	1212f 50			
Caisse hypothéc.,	635f			
Emprunt d'Haïti,	390			



P.-E. PRUDHON, Rédacteur, l'un des Gérans.